



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 04/05/2021

France Expérimentation - un nouvel outil de simplification et d'innovation pour favoriser l'émergence de projets économiques structurants dans les territoires

Dans le contexte de la crise sanitaire qui impacte les entreprises et les acteurs économiques, et de la mise en œuvre du plan France Relance, un nouvel outil de simplification et d'innovation « **France expérimentation** » est mise en place pour favoriser l'émergence de projets économiques structurants dans les territoires.

Si la relance doit permettre d'accélérer la réalisation de projets qui feront notre économie de demain (écologie, compétitivité, cohésion), certains projets peuvent être confrontés à des blocages juridiques ou procéduraux, qui ne peuvent trouver de solutions au niveau local, par exemple par l'utilisation du pouvoir de dérogation donné aux préfets.

Accessible aux entreprises, associations, porteurs de projets économiques innovants et collectivités locales, le dispositif « France Expérimentation » va permettre aux acteurs économiques qui le souhaitent d'expérimenter des dérogations réglementaires ou législatives temporaires pour faciliter leurs projets.

Ce nouvel outil vise à résoudre les blocages d'ordre juridique ou d'ordre procédural, résultant d'une interdiction posée par une réglementation, des situations de vide juridique, des obstacles liés à la mise en œuvre de la réglementation.

Il ne concerne que les projets économiques à impact significatif sur le territoire, les projets structurants en termes d'activité économique ou de cohésion et de développement des territoires.

Après étude de la recevabilité de la demande, cette dernière est adressée par la préfecture au guichet national France Expérimentation qui s'engage à étudier toutes les solutions envisageables et à faire un retour dans un délai maximum de 2 mois.

.../...

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📺 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Participez à l'appel à projets jusqu'au 30 juin 2021 pour bénéficier d'une dérogation législative

#FranceExpérimentation

Vous avez un projet économique innovant, mais vous rencontrez des blocages juridiques ?

Participez à l'appel à projets jusqu'au 30 juin !

En complément de ce dispositif qui s'inscrit dans la durée, un appel à projets national est lancé jusqu'au 30 juin 2021. L'**appel à projets "France Expérimentation - « 4D »**" vise à permettre aux porteurs de projets économiques innovants ancrés dans les territoires, qui sont bloqués par la législation, de solliciter des dérogations législatives expérimentales et temporaires.

Les dossiers doivent être déposés sur le site suivant :

<https://www.modernisation.gouv.fr/nos-actions/france-experimentation-entreprises/france-experimentation-participez-a-lappel-a-projets-jusquau-30-juin-2021-pour-beneficier-dune-derogation-legislative>

Les demandes déposées seront instruites dès leur réception (et sans attendre le terme de cet appel à projets).

Celles retenues pour faire l'objet d'une expérimentation donneront lieu au dépôt d'amendement, les autorisant, dans le cadre de l'examen du projet de loi "4D", pour différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification, par le Sénat et l'Assemblée Nationale.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr - @PrefetVendee - @PrefetVendee - @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon